Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 52 (1916)

Heft: 18

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LIIme ANNÉE

N° 18

LAUSANNE

5 Mai 1916

L'ÉDUCATEUR

(L'Educateur et l'Ecole réunis.)

SOMMAIRE : *L'autonomie scolaire (fin).— La course aux apparences.— Carnet du lecteur.* — CHRONIQUE SCOLAIRE : *Suisse, Vaud, Jura bernois.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Pour les petits : L'heure — Sciences naturelles. — Orthographe.* — *Histoire suisse.* — *Arithmetique.*

L'AUTONOMIE SCOLAIRE *(fin)*.

Mais dans la pratique, comment faire ? Ah! qu'on ne se fasse pas d'illusions, les débuts seront souvent difficiles, car nous traînons après nous toute une série de traditions fortement ancrées dont nous ne nous déferons pas en un seul jour. En tout cas, comme me l'écrit fort justement M. Alb. Chessex qui, l'un des premiers en Suisse, mit en application l'autonomie scolaire, on doit se défier des expériences collectives imposées par l'autorité. Il faut avant tout que le maître soit gagné à la réforme, sinon l'échec en est certain. Il s'agit en effet d'une transformation profonde et qui touche dans ses racines mêmes, tout notre système d'éducation. Une réforme générale de ce genre n'a de chances d'aboutir que si le terrain lui a été préparé par un assez grand nombre de conversions individuelles.

M. Hepp va nous faire voir comment on peut entrer en matière à l'école publique. Après avoir raconté ses déboires à la tête d'une classe qui fut extrêmement pénible, il nous dit : « Je décidai de faire de mes élèves mes collaborateurs, au lieu de continuer à gouverner contre eux. Je me demandai comment j'arriverais en m'appuyant sur les bons éléments de ma classe, à créer un mouvement d'opinion qui transformerait en pouvoir éducateur les forces de résistance auxquelles je me heurtais. »

« Un point de départ s'offrit à moi dans ces petits emplois que toutes les écoles connaissent. L'usage voulait qu'il y eût dans ma classe, pour chacune des trois rangées de bancs, deux élèves chargés, l'un de rassembler les cahiers, l'autre de tenir propre le tableau noir. Je demandai à mes garçons d'établir le cahier des charges de ces fonctionnaires. Puis je sollicitai des propositions et leur permis de nommer eux-mêmes, à la majorité des voix, ces six personnages. »

« Il n'est pas besoin de dire que les élus mirent leur point d'honneur à accomplir les devoirs qu'ils s'étaient eux-mêmes assignés. »

Voilà le premier pas franchi. Quand on est à ce stade, il faut s'y arrêter quelque temps, de façon à laisser les enfants s'habituer au nouveau régime. A intervalles réguliers, à l'époque où les charges passent à de nouveaux titulaires, maîtres et élèves jettent un coup d'œil rétrospectif sur la façon dont les élus se sont acquittés de leur mandat. On autorise les enfants à proposer des modifications au règlement intérieur de la classe, par exemple en ce qui concerne les exigences pour la propreté des vêtements et du corps, la bonne tenue des livres et des cahiers, les jeux à autoriser où à interdire pendant les récréations, la discipline de l'entrée en classe et de la sortie, etc. Ainsi, le système de l'autonomie scolaire prendra peu à peu de l'extension, et vous pouvez être sûrs que les élèves se soumettront bien mieux à des règles qu'ils auront eux-mêmes proposées en connaissance de cause, qu'à un règlement imposé par l'autorité. Quand ce régime aura donné ses fruits, vous irez plus loin encore.

Il y a dans chaque classe un certain nombre d'enfants qui ne tardent pas à prendre de l'ascendant sur les autres, pour des raisons d'ailleurs très diverses et qu'il est assez difficile d'analyser : la force physique, le courage, l'initiative dans les jeux, l'audace etc, telles sont quelques-unes des qualités par lesquelles un enfant s'impose aux autres. Ces élèves influents, il faut que vous agissiez sur eux par une action personnelle, il faut en faire des collaborateurs dans votre œuvre d'éducation, leur confier une tâche dans l'ordre matériel ou moral, et le plus souvent ce ne sera pas en vain que vous ferez appel à leur point d'honneur et à leur bonne

volonté. A leur tour, ils agiront sur les autres, l'atmosphère de la classe pourra en être changée, et le maître sera de moins en moins le grand isolé contre lequel les élèves se solidarisent. De cette façon, vous arriverez à annuler absolument les effets du mauvais exemple donné par les deux ou trois mauvais garnements qu'il y a en moyenne dans une classe de l'école publique.

Arrivé là, vous aurez profondément renouvelé les mœurs de la classe, et d'année en année, la même tâche vous sera plus facile. Il s'établit en effet dans une école des traditions qui s'enracinent, et l'influence du milieu peut être telle que les nouveaux venus s'y adaptent presque automatiquement.

Dans toute une série d'actes de la vie scolaire, la collaboration des élèves sera précieuse. Est-ce que vous ne pourriez pas par ce moyen, faire la chasse aux gros mots ? Ah ! l'odieux langage de nos garçons quand ils sont entre eux. Les recommandations, les semonces, les punitions n'y peuvent rien, mais voyez-vous l'heureuse action de quelques élèves influents dont la tâche serait d'extirper les expressions grossières ? Les voyez-vous disant à leurs camarades : Moi, je n'emploierai plus de gros mots, et je ne veux plus en entendre ! — Cette tâche-là n'hésitez pas à la confier à des élèves qui sont d'habitude grossiers : Vous verrez que leur langage changera comme par enchantement.

Quand l'autonomie serait bien entrée dans les mœurs d'un établissement scolaire, les délégués des diverses classes devraient être réunis à certains intervalles par le directeur ou le maître principal, en présence du corps enseignant. Par des exemples concrets, on ferait comprendre à ces enfants ce qu'on demande d'eux, eux-mêmes s'expliqueraient sur leur activité pendant l'exercice écoulé et se mettraient d'accord pour coordonner leurs efforts, de façon à aboutir à l'unité d'action. Bref, *après* avoir mis l'autonomie scolaire en application dans les différentes classes, on arriverait à créer un petit conseil d'élèves. Enfin, les enfants désignés par les suffrages de leurs camarades seraient revêtus, non plus seulement d'une charge, mais d'une réelle autorité, et pourraient même prendre contre leurs camarades en faute, certaines sanctions à prévoir dans le règlement.

J'entends bien l'objection. Ces élèves de confiance, me direz-vous, auxquels diverses charges auront été confiées, ne seront bientôt que de simples petits policiers détestés de leurs camarades. — Pas du tout. Dans les écoles nouvelles où ce régime est très largement mis en application, le mouchard est inconnu ; si par exemple un nouvel élève, tout imprégné encore des mœurs du lycée, s'avisait de cafarder, comme on dit en langage d'écoliers, ses camarades se chargeraient incontinent de le mettre au pas, et de façon à lui faire passer l'envie de recommencer. C'est qu'on a su créer dans ces établissements une opinion publique absolument hostile à l'idée de la délation, hostile également au mensonge, pour le dire en passant. Le petit rapporteur tel qu'on le voit trop souvent exercer son activité dans nos classes est un legs du passé. Les élèves de confiance auxquels nous faisons allusion dans cette étude ont à jouer un tout autre rôle, celui de donner le bon exemple en toutes choses, mais spécialement dans le domaine qui leur a été confié, et quand un de leurs camarades a commis une faute, ils doivent l'obliger à se dénoncer lui-même. Utopie ? — Non, puisque cela se fait ailleurs. Si le système est appliqué avec tact et habileté, les « délégués » prendront peu à peu un grand ascendant sur leurs camarades. A l'école des Roches par exemple, les capitaines, quoique n'ayant pas à leur disposition tout un arsenal de punitions, exercent sur les autres élèves une autorité incontestable que pourraient leur envier parfois certains des professeurs.

Et maintenant, qu'il me soit permis de conclure en recommandant vivement aux membres du corps enseignant, tant primaire que secondaire, de tenter la réforme. Ils ne manqueront pas de se convaincre que, suivant l'expression d'Edmond Demolins, il n'y a pas de moyen plus intense de fabriquer des hommes.

FÉLIX BÉGUIN.

REVUE DES JOURNAUX

Du *Manuel général*, sous la signature de E. Blanguernon :

La course aux apparences.

J'ai dans les yeux, depuis trois jours, le cinématographe trépidant des rues : des gens qui marchent, qui courent, qui se croisent sans cesse, tendus et fugaces, des voitures qui roulent, des autos qui cornent, des tramways qui tintent, des

omnibus en tonnerre. Une image est à peine formée qu'une autre la remplace; l'œil en prend plusieurs à la fois, qui se pénètrent et se mêlent.

Et je me demande si, souvent, dans nos classes, jusqu'au fond des plus calmes campagnes, sans nous en douter, nous ne souffrons pas d'une fièvre analogue. Les programmes nous pressent; ils sont gonflés, ou nous les gonflons, d'idées, d'images, de mots, que nous faisons défiler et courir devant l'esprit de nos élèves. De la morale nous passons à l'arithmétique, de l'arithmétique à l'histoire, l'histoire rebondit sur le français : et tourne et trépide le film du cinématographe encyclopédique! En vingt minutes on fait réciter une leçon d'histoire, de géographie, de sciences, et on esquisse la prochaine. Comment interroger, je veux dire : fixer sur un point précis, d'une invite nette et aimable, l'attention des élèves, leur laisser les secondes nécessaires au recueillement et à la recherche de la pensée juste et du terme exact, leur permettre de se tromper, et refaire avec eux, dans une lumière qui se lève à mesure, le chemin vers la vérité? C'est la demi-heure de la rédaction française. Nous voudrions bien leur donner le loisir de trouver par eux-mêmes quelques petites idées et de les mettre en bon ordre; nous désirerions sans doute qu'ils ponctuent et marquent ainsi d'un signe intelligent cet ordre même. Mais la grammaire réclame, ou ce sont les problèmes, ou la lecture. Lecture expliquée? Je veux bien, puisque l'on explique, c'est-à-dire, au sens propre du mot, intéressant à reprendre ici, que l'on déplie, que l'on déroule toujours des définitions, des mots, des formes. Mais la richesse de l'idée, du sentiment, de la vie qui est enclose mystérieusement dans cette page, comme une fée prisonnière d'un charme, et prête à répandre ses trésors sur qui la délivre? Nous expliquons les caractères extérieurs, les usages des êtres et des choses; mais leur grâce ou leur force, leur intimité, leur âme? Nous sommes pressés, nous courons au plus pressé, comme si le plus pressé, c'était les mots, les signes. les apparences vaines.

Cependant on n'est un homme, ayant la conscience et la jouissance de son humanité, que lorsqu'on a l'intelligence d'un ensemble, si simple et restreint que soit le cercle dominé, d'une collection d'idées choisies qui s'ordonnent et s'harmonisent. Que gardera, dans quelques années, dans quelques mois, l'esprit de nos enfants, où chevauchent, se heurtent, se superposent les apparences? Encore s'il ne s'agissait que de savoir; mais l'éducation de l'intelligence et de l'âme y est toute engagée.

Pensons-nous assez, à ce propos, que nos élèves auraient besoin, plus que d'autres peut-être, d'un petit trésor d'idées claires et bien rangées? Il en est tant, parmi eux, qui sont voués aux besognes sans pensée, exécutées sans répit, dans le monde, inintelligible pour la plupart, du machinisme moderne. Savez-vous, par exemple, la tâche d'un rattacheur de fil dans les grandes manufactures du Nord? Six mille fois par jour, pendant ses dix heures de travail, il fait trois pas en avant, puis trois pas en arrière, sans avoir jamais à penser, tandis que les machines tournent, que les métiers se hâtent, que les déclics d'acier tintent, perdu dans cette vie étrange de la matière, qu'il ne comprend pas. Ne faudrait-il pas que cet ouvrier, pour qu'il gardât une chance de sauver sa dignité humaine, eût un petit monde à lui, bien ordonné, de pensées justes, que veillât en lui le désir d'y rentrer, et de l'accroître s'il se peut, après sa tâche? Vous direz qu'il

sentirait alors plus vivement l'ennui de sa besogne machinale. Mais cette conscience même ne l'amènerait-elle pas à demander qu'on lui donnât, par un enseignement technique, bien lent à se répandre, l'intelligence de l'organisme dont il est partie, qu'on lui fît d'autres compétences, qu'on lui variât ses tâches : et ce désir de comprendre les choses en ordre ne pourrait-il pas être ainsi émancipateur?

Mais, quel que doive être l'avenir, fondons l'humanité dans nos élèves, en leur donnant l'habitude et le besoin d'observer sans précipitation et d'organiser leurs connaissances. Nous y réussirons peut-être, si nous en prenons d'abord nous-mêmes le souci. Le voudriez-vous suivant quelques formules?

Diminuer le nombre des exercices, et que chacun se développe dans un temps suffisant pour que l'esprit s'y applique avec liberté et confiance. Simplifier chaque leçon, sacrifier tous les détails qui ne renforcent pas la donnée essentielle, celle qui doit rester droite et brillante dans l'esprit, qui est vraiment nécessaire à la vision, au jugement d'un « honnête homme ». Et enfin, organiser autant que possible les leçons diverses, comme les pièces d'nn même ouvrage.

Ayez pour le mois, pour la semaine, au moins pour la journée, une « idée centrale » autour de laquelle se compose votre classe : pratiquez la solidarité des enseignements, il n'en est pas de plus éducative.... « Pourquoi, mon cher maître, pour une même journée, *trois* textes de français, qui ne peuvent être analysés, compris, sentis tous les trois? Un seul, bien choisi, n'aurait-il pas suffi à tout : pour la lecture expliquée du matin — pour la leçon ou le devoir de grammaire — pour la dictée? » Oui, simplifions, épurons, ordonnons; que nos petits élèves aient le temps de voir, de comprendre, de s'ouvrir. Ménageons à l'école populaire « le loisir » lucide et plein de l'éducation libérale.

Carnet du lecteur.

Un mauvais élève. — Il y a eu, à Moscou, une exposition pédagogique où toutes sortes de documents et de souvenirs d'écoles ont été rassemblés.

C'est une exposition un peu aride, et cependant on voit les visiteurs s'y empresser autour d'une feuille de papier qui obtient un vrai succès de gaieté. C'est un « bulletin » d'élève de l'Université de Kasan, où on lit :

Droit encyclopédique. — Progrès : faibles. Application insuffisante.

Code pénal. — Progrès : insuffisants. Application insuffisante.

Histoire générale. — Elève toujours absent. Extrêmement paresseux.

Histoire de Russie. — Elève invisible. Très paresseux.

Le bulletin porte la date de 1847 : le médiocre élève, l'étudiant paresseux et invisible, dont il s'agit, c'était Léon Tolstoï.

Mais du fait qu'un Tolstoï fut un mauvais élève, il ne s'en suit pas que tous les mauvais élèves seront des Tolstoï.

CHRONIQUE SCOLAIRE

SUISSE. — **Pour la jeunesse.** — La séance annuelle du conseil de la fondation « Pour la Jeunesse », a eu lieu à Berne, le 30 avril. Les comptes et le rapport de 1915 ont été adoptés à l'unanimité. M. le conseiller fédéral Hoffmann a été confirmé dans ses fonctions de président du conseil de la fondation et M. le major Ulrich Wille dans celles de président de la commission de la fondation.

La fondation a travaillé cette année à consolider son œuvre. Cette consolidation a trouvé son expression dans le résultat extérieur : les recettes de la vente des timbres et cartes, qui s'élevaient à fr. 269 000 l'année précédant la guerre, ont monté à fr. 291 000, en décembre 1915. La fondation a déjà réuni jusqu'ici, en Suisse, au cours des trois ventes de timbres et de cartes organisées par elle, au delà de fr. 700 000 pour la prévoyance en faveur de la jeunesse.

Le conseil de la fondation, reprenant le programme choisi pour 1914 et que la guerre vint empêcher de réaliser, a fixé le but suivant pour l'année 1916 : la protection et l'éducation de l'enfance menacée. Les jeunes garçons et jeunes filles menacés par suite de l'alcoolisme, de la brutalité ou de l'incapacité de leurs éducateurs doivent être retirés de leur milieu et placés ailleurs. La fondation prévoit également le placement dans des maisons d'éducation des jeunes gens échappant à la snrveillance paternelle. Elle considère, en outre, comme particulièrement actuel, le développement des bureaux de renseignements et de placements pour jeunes gens, des patronages de jeunes apprentis et des œuvres analogues qui s'attachent à la formation d'une génération capable, en possession de bons métiers.

VAUD. — **Reconnaissance.** — Les autorités scolaires de Montreux, viennent de remettre à *Mlle Mouquin, institutrice à Brent*, à l'occasion de ses trente années d'activité dans la commune du Châtelard, un magnifique service en argent, comme témoignage de reconnaissance. Dans un banquet, offert par la Municipalité, auquel assistaient tous les membres du Corps enseignant de la commune, M. Blanc, municipal, dit à Mlle Mouquin toute l'affection et tout l''attachement que les autorités avaient pour elle. Plusieurs productions agrémentèrent cette réunion qui clôturait l'année scolaire. L. G.

*** **Société suisse des Maîtres abstinents. Section vaudoise.** — *Assemblée générale du 26 avril 1916, à Lausanne.* — Le procès-verbal de la dernière assemblée et la lecture des comptes de 1915 n'ayant soulevé aucune objection, le président rapporte snr l'activité de la section pendant l'année écoulée. Malgré la mobilisation de plusieurs de nos membres, nous pouvons constater les progrès accomplis tant sous le rapport du travail que sous celui du nombre de nos sociétaires. Notre effectif se monte actuellement à 75 membres actifs et 63 passifs.

Ensuite, M. le Dr R. Hercod nous fait part des résultats de son expérience en ce qui concerne la question de l'*enseignement antialcoolique à l'école*. Après avoir constaté la nécessité évidente de cet enseignement chez nous et examiné le travail à accomplir, il répond aux principales objections que présentent habituel-

lement les partisans de l'alcool. Après une courte discussion, la séance est levée à 5 heures.

JURA BERNOIS. — **Cours préparatoire de gymnastique.** — Un cours d'instruction pour moniteurs des cours préparatoires de gymnastique aura lieu à Sonceboz, le 36 avril. La direction en a été confiée à MM. François Pauli, à Villeret; Auguste Péquignot, à Bienne, et Georges Dessaules, à Sonceboz. Les participants recevront une indemnité de quatre francs. Il faut espérer que beaucoup d'instituteurs prendront part à ce cours, en attendant les leçons appliquées qui se donneront dans chaque arrondissement d'inspection pour mettre le corps enseignant au courant du *Manuel fédéral pour l'enseignement obligatoire de la gymnastique dans les écoles suisses.* H. Gobat.

BIBLIOGRAPHIE

Blanche Leu, par Virgile Rossel. Collection « Le Roman Romand », N° 16. — Prix : 60 centimes. — Librairie Payot & Cie, Lausanne.

Il est touchant et tragique, le roman de Blanche Leu, la belle et brave fille d'un employé au Palais fédéral. Le père Leu, type accompli du bureaucrate égoïste, joueur de jass et buveur de bière impénitent, meurt brusquement, laissant à sa famille de graves soucis d'argent. Un de ses fils, étudiant sans conscience, fait des sottises qui aggravent encore la situation. Ce sont les femmes, la mère et ses filles, des Bernoises énergiques, qui ont le beau rôle! Humbles esclaves du devoir, elles veillent sur le foyer et, à force d'abnégation et de courage, le sauvent du désastre. La plus vaillante est Blanche, l'aînée, fiancée à un brave garçon qu'elle aime. Elle aura le courage de lui redemander sa parole pour accorder sa main à un riche cousin qui sauvera la famille de la faillite. Elle sacrifie son amour, la mort dans l'âme, et va à ce mariage opulent comme à un calvaire. Pourtant, le destin n'accepte pas son sacrifice ; au moment où le mariage va être célébré, le cousin meurt tragiquement d'un accident, et Blanche prend le voile noir des veuves sans avoir été épouse.

Blanche Leu n'est qu'un des vivants récits qui remplissent ce bon numéro du « Roman Romand », qui contient sept autres nouvelles.

Reçu : *Frobenius, Die Schweiz aus der Vogelschau, II. Blatt (die Westschweiz).*

— *Frobenius, Exkursions- und Vogelschaukarte für den schweizerischen Nationalpark.*

1916, Druck und Verlag von Frobenius (A.-G.) Basel.

— *Les jouets suisses* au Musée industriel cantonal de Fribourg. Exposition du *Werkbund* suisse, du 15 avril au 15 mai 1916. Catalogue précédé d'une notice illustrée, par Léon Genoud, directeur.

— *Dem Schweizervolk schweizerische Literatur*, von T. Bänziger, Berne. T. Bänziger, 1916.

— *Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne. Rapport pour l'année 1915.* Lausanne, Imprimerie vaudoise 1916.

— *Bibliothèque nationale suisse. Quinzième rapport 1915*, présenté par la Commission de la Bibliothèque.

— *Horaire général des Chemins de fer*, dit « Horaire du Major Davel ». Hoirs d'Adrien Borgeaud. Prix : 20 cent.

PARTIE PRATIQUE

Pour les petits.

L'HEURE

Vous avez déjà regardé la montre de votre papa, mais vous n'y comprenez rien du tout : vous seriez contents si je vous apprenais à trouver tout seuls quelle heure il est.

[Nous ne parlerons pas ici de l'observation de la montre et de ses parties : le cadran, les aiguilles, le verre, la cuvette, l'anneau seront dénommés tour à tour ; on en fera trouver les parties, les qualités, les usages, la raison d'être ; on observera différentes montres, différentes pendules ; on ira examiner des magasins d'horlogerie ; on ira voir l'horloge du village ou les horloges du quartier.]

I. Chiffres romains. Voyez ma montre, il y a des chiffres que vous connaissez bien ; lisez-les : 1, 2, 3, — jusqu'à 12. Combien y a-t-il d'heures ? 12. — Mais voici une autre montre ; sur le cadran, il y a de drôles de chiffres, que vous ne connaissez pas. Nous allons d'abord apprendre ces chiffres, pour que vous puissiez lire l'heure à toutes les montres, à toutes les pendules, à toutes les horloges.

On enseignera I, II, III, IIII en faisant montrer aux enfants 1, 2, 3, 4 doigts ; puis le V en rappelant l'origine de ce chiffre, qui représente la main pliée en forme de V, les quatre doigts rapprochés et opposés au pouce. Les enfants n'auront aucune peine à apprendre VI, (VII, VIII) en faisant avec leurs doigts : V + 1 (2, 3) doigts. Comme certains cadrans portent IV, on apprendra de suite, par quelques répétitions successives, à distinguer VI (5 + 1) de IV (V — 1), suivant que le I est à droite ou à gauche du V. Puis on rappellera l'origine du X, les deux mains croisées, placées de côté, le pouce et l'index cachant les autres doigts. — Puis suivra l'étude de IX et XI, analogue à celle du IV et du VI.

L'étude de ces chiffres seule constituera, pour les petits, une première leçon, accompagnée des jeux et des exercices suivants :

1. La maîtresse frappe 2, 4, 5, 8 coups ; l'enfant montre le chiffre romain qui correspond.

2. L'exercice inverse : la maîtresse montre un chiffre romain, et l'enfant doit frapper le nombre correspondant de coups. Dans ces deux exercices, on fera intervenir souvent les chiffres IV, VI, IX, XI, les plus difficiles à distinguer.

Ces exercices seront exécutés tour à tour individuellement, pour contrôler si l'enfant a bien assimilé les chiffres romains ; puis collectivement. L'enfant ou les enfants pourront, au début, compter à haute voix soit les coups entendus, soit ceux qu'ils frappent eux-mêmes, puis on leur demande de les compter mentalement ; on pourra souvent constater qu'il y a déjà là un effort d'attention dont ne sont pas capables tous les petits : ce ne sera ni la première, ni la seconde fois que, dans les exercices collectifs, tous les enfants s'arrêteront au nombre de coups voulus, mais on y arrivera, par l'entraînement, et c'est une excellente discipline de l'attention.

II. L'Etude des heures. Combien avons-nous d'aiguilles à une montre ? — Deux. — Sont-elles pareilles ? — Non, il y en a une plus longue et une plus courte. — S'assurer que tous les enfants saisissent et distinguent la plus longue et la plus courte.

Pour commencer, nous demanderons l'heure à la petite aiguille seulement ; on étudiera les heures, d'abord sur un cadran portant des chiffres arabes, puis avec des chiffres romains. On répétera les exercices de frappements décrits plus haut. On insistera sur le fait que le 12 doit être placé en haut, pour pouvoir lire les heures ; puis sur la position de 3, 6 et 9 heures. — Les enfants ayant déjà été un peu exercés, on essayera d'effacer les chiffres du cadran, — un grand cadran de la dimension du tableau noir, qu'on aura dessiné pour ces premiers essais ; — puis on verra si quelques élèves savent deviner l'heure rien qu'à la direction de l'aiguille.

Dans des leçons subséquentes, lorsque ces premiers éléments seront parfaitement acquis, on enseignera aussi ce que dit la grande aiguille ; dans une première séance, l'heure juste et les demi-heures ; dans une suivante, les quarts (« moins le quart » et « et quart ») ; enfin, plus tard, les minutes.

Pour que ces associations entre les heures et la place qu'elles occupent sur le cadran s'établissent solidement dans l'esprit de l'enfant, il sera bon de ne pas se contenter d'un enseignement oral, mais de renforcer et de contrôler la leçon verbale par des *travaux et des exercices pratiques*.

En voici quelques-uns :

a) *Jeu de l'horloge sur le terrain.* Dans la classe ou dans le corridor, on trace un cercle de 1 à 2 m. de rayon : c'est l'occasion de montrer aux enfants comment les jardiniers s'y prennent pour tracer un rond sur le terrain ; un clou et un morceau de craie fixés aux deux extrémités d'une ficelle y suffisent : les élèves seront chargés du soin de tracer eux-mêmes cette circonférence ; on dessine — ou l'on fait dessiner — l'anneau de cette montre géante, comme point de repère, et l'on tracera les chiffres, d'abord le XII et le VI, puis le III et le IX, puis les autres ; un gros point indique le milieu de la montre, l'axe auquel sont fixés les aiguilles. — « Ecoutez, je vais sonner les heures (au piano, sur une sonnette, ou en frappant dans les mains : toi — (désigner un enfant), tu te coucheras sur la montre, comme la petite aiguille quand il frappe l'heure que je vais sonner. » On sonne alors 4 heures, et l'enfant, les pieds sur le centre du cadran, se couche dans la direction du IV ; les autres enfants contrôlent si c'est exact, puis frappent tous l'heure indiquée.

Plus tard, quand on aura abordé l'étude des divisions de l'heure, un enfant de petite taille fera l'aiguille des heures ; un autre, de plus grande taille, celle des minutes et ces deux enfants représenteront tour à tour 6 h. 1/4, 7 h., 9 h. 10 m., etc.

Si les enfants ont entendu une horloge sonnant les quarts et les demies, ou une montre à répétition, ils pourront frapper les demies ou les quarts.

Ce jeu — outre qu'il amuse beaucoup les enfants — prépare bien la voie pour les travaux manuels qui suivent.

b) *Découpages.* Les enfants choisiront, parmi des feuillets de calendriers éphémérides, les chiffres de 1 à 12 ; ils les découperont et formeront à côté de chacun

d'eux les chiffres romains correspondants au moyen de bandelettes de papier de couleur, de 8 à 10 cm. au moins.

L'exercice suivant consistera à placer ces 12 chiffres romains — de plus petites dimensions — sur un disque de 20 à 25 cm., représentant un cadran.

Ce même exercice peut être exécuté sous forme de jeu: l'enfant colle sur 24 cartons séparés les douze premiers nombres, d'abord en chiffres arabes, puis en chiffres romains: il doit mettre chaque chiffre avec le chiffre correspondant de l'autre espèce.

c) *Dessin.* Les chiffres romains pourront aussi être dessinés, soit alignés, à côté des chiffres arabes, soit sur le cadran ; si l'on a des débutants en dessin, incapables encore de dessiner une circonférence assez ronde, rien n'empêche de se servir d'un objet rond pour en tracer le contour.

d) *Jeu des heures.* C'est un des nombreux jeux — si ingénieux — dont le Dr Decroly, de Bruxelles, se sert pour l'éducation des arriérés et qui seraient si bien en place pour l'enseignement des normaux. Sur des cadrans — réels, ou découpés dans des catalogues ou dessinés, selon la faculté qu'on a à se procurer les uns ou les autres, — on a tracé des aiguilles marquant 1 heure, 7 heures, 9 heures ; on en donne un certain nombre à l'enfant, avec, d'autre part, des écriteaux portant simplement les mots : 1 heure, 7 heures, 9 heures. L'enfant doit d'abord lire l'heure sur le cadran, puis placer au-dessous l'écriteau correspondant. — On peut imaginer et fabriquer des jeux de difficultés diverses selon le degré auquel on sera parvenu dans l'enseignement des heures.

1. Un premier jeu, le plus facile, n'indiquera que les heures exactes, en chiffres arabes ;
2. Un second jeu comprend les heures exactes en chiffres romains;
3. Un autre jeu comprend les heures exactes, les demies et les quarts ;
4. Un autre, enfin, les heures et les minutes.

Si l'on a affaire à des enfants d'une certaine habileté, on peut leur faire confectionner eux-mêmes les jeux ci-dessus ; ils pourront emporter chacun leur jeu, à domicile, et répéter, à la maison, les notions apprises à l'école.

e) Un autre *jeu* pourra servir d'application à une causerie sur *les occupations aux différentes heures de la journée* (on insistera particulièrement sur l'heure du coucher — tôt!) ; des images représenteront différentes actions : lever, départ pour l'école, leçons, différentes leçons du matin ou de l'après-midi, goûter, coucher ; puis les montres et les écriteaux marquant les heures correspondantes.

A. Descoeudres.

Degrés intermédiaire et supérieur.

SCIENCES NATURELLES

Le cacao.

Historique. Avant la découverte de l'Amérique, le cacao était inconnu en Europe. C'est en 1519 que les compagnons de Ferdinand Cortez, débarquant au Mexique, mangèrent du cacao. Les indigènes l'employaient déjà à leur alimentation. Les premières amandes furent envoyées en Espagne à la fin du XVIe siècle.

mais ce n'est que vers 1650 que l'usage s'en répandit en France. La culture du cacaoyer a pris une rapide extension dans les colonies françaises de l'Afrique occidentale, qui en produisent actuellement 70 000 tonnes par an, soit près du tiers de la production mondiale. La France en consomme 25 000 tonnes et la Suisse 9000.

Habitat. Le cacaoyer est originaire de l'Amérique centrale et du Mexique, où il est cultivé depuis la plus haute antiquité. Il a été importé dans les régions équatoriales de l'Afrique, spécialement à la Côte d'Or (colonie anglaise), à la Côte d'Ivoire et à Madagascar (colonies françaises). Il lui faut pour prospérer des contrées très humides, ayant une température moyenne de 26 à 28° centigrades, et à une latitude ne dépassant pas 19° au sud et 21° au nord. Les cacaoyères sont établies en forêt défrichée. Les arbres sont abattus et brûlés. En même temps que les jeunes cacaoyers sont mis en place, à une distance de 3 à 4 m., on plante des espèces forestières à croissance très rapide destinées à fournir l'ombre nécessaire de protection contre l'action trop directe des rayons solaires.

Description. Le cacaoyer est un arbre de 10 mètres de hauteur et plus, mais la taille ramène cette élévation à 6 mètres environ pour faciliter la cueillette des fruits. Les feuilles, grandes, entières, pourvues d'un pétiole court, mesurent 15 à 35 cm. de long sur 5 à 12 cm. de large. Elles naissent et meurent pendant toute l'année et l'arbre n'est ainsi jamais dépouillé. Les fleurs apparaissent toute l'année, à partir du vingtième mois après la plantation. Elles sont petites, d'un blanc jaunâtre, tachées de rose ou de pourpre et s'épanouissent sur le tronc et sur les plus grosses branches, seules ou par petits fascicules. Les pousses récentes n'en portent jamais.

Environ quatre mois après la floraison apparaissent les fruits, appelés *cabosses*, au nombre d'une centaine et répartis inégalement sur le tronc et les branches principales. Ces cabosses, portées par un pédoncule robuste et court, de formes ovoïdes et pentagonales, mesurent 12 à 20 cm. de long sur 6 à 10 cm. de diamètre et ressemblent à des concombres. Elles sont constituées par une paroi charnue, mais résistante et coriace dans sa partie externe, et fibreuse dans sa partie interne; sa couleur varie du jaune pâle au rouge plus ou moins foncé et sa surface laisse percevoir 10 côtes peu proéminentes qui s'accentuent par la dessiccation.

Les semences, au nombre de 20 à 40, logées sans ordre apparent à l'intérieur du fruit, sont entourées d'une pulpe rose ou blanchâtre d'un goût agréable et légèrement acidulé, très adhérente, formant une masse compacte qui les contient toutes; de la grosseur d'un haricot, l'amande charnue, jaune ou violette, est recouverte d'une mince enveloppe tégumentaire.

Le cacaoyer vit 15 à 20 ans.

Soins. Il est nécessaire de desherber plusieurs fois pendant la saison des pluies. Cette opération se fait au *machète*, sorte de hache dont les indigènes se servent avec une grande habileté. Lorsque le sol est complètement ombragé, les herbes ne poussent plus et le sol est couvert de feuilles mortes qui servent de fumure, la seule employée jusqu'à nos jours. La taille, pratiquée sitôt qu'elle paraît nécessaire a pour but de former la couronne de l'arbre, et de supprimer tous les gour-

mands forts nombreux. Il ne faut pas oublier, dans ces travaux, que toute blessure doit être recouverte de goudron de bois.

Parmi les ennemis du cacaoyer, citons les termites, sortes de grandes fourmis, et les rats qui ouvrent les cabosses pour se nourrir de la pulpe sucrée. On utilise des chiens pour leur faire la chasse.

Récolte et préparation. L'arbre produit à partir de la troisième année, et est en plein rapport dès l'âge de six ans. La récolte se fait toute l'année, mais elle est plus forte en octobre-novembre et mars-avril.

On détache les fruits en tranchant le pédoncule avec une serpette, puis les cabosses sont ramassées par les femmes et rangées en tas volumineux dans les chemins. Les cabosses sont ouvertes par des ouvriers qui en coupent l'extrémité sur un billot de bois, ou en les brisant avec un maillet, puis les femmes en retirent le contenu avec les mains. Les graines sont ensuite transportées dans des cases de bois, munies de trous, où on les laisse fermenter pendant quatre à cinq jours. Par la fermentation, la couleur violette de la semence se change en une coloration brun rougeâtre. Puis le cacao est séché au soleil ou artificiellement et mis en sac pour être expédié en Europe. Quelquefois encore, il est terré et poli par les nègres qui marchent dessus pieds nus, pendant que d'autres y ajoutent avec un tamis de la terre rouge ferrugineuse pulvérisée, ce qui donne au produit une meilleure apparence qui se traduit sur le marché par une légère augmentation de prix.

Un cacaoyer donne en moyenne 80 à 120 cabosses ou 1 à 3 kg. de cacao séché valant fr. 1,90 à fr. 2,10 le kg. Le bénéfice net est, en moyenne, de fr. 800 par hectare, à partir de la huitième année. P. L. M.

ORTHOGRAPHE

Le vert.

Le vert est la reine des couleurs. Ce n'est, en effet, ni le rouge du sang, des flammes et de la guerre, ni le jaune de l'or et des blés de la paix que nous exalterons, si merveileux soient-ils : c'est le vert !

Le vert captive les yeux, les rafraîchit, leur jette un sort divin, étanche leur soif éternelle, apaise les tumultes de l'esprit et les tempêtes du cœur ; il tamise l'infini du ciel ; il caresse et berce la mélancolie, et verse inépuisablement à l'homme l'espérance dont sa couleur est le symbole. Il est évocateur de sieste, de sommeil et de mort reposante.

Tous les verts sont délicieux : celui de la grenouille, de la sauterelle et du scarabée ; celui des faïences persanes, celui d'un turban de fakir, et cent autres, mille autres. Mais celui qui, pourtant, les passe tous, c'est le vert de la nature en mai. — *D'après* H. Lavedan. L.-A. Rochat.

HISTOIRE SUISSE

Préludes des guerres de Bourgogne.

Le conflit gigantesque actuel nous incite à jeter un regard en arrière dans l'histoire de la Suisse, ce petit pays si miraculeusement épargné jusqu'à présent, non par les effets mais par les horreurs de la guerre. Déjà en 1870, lorsque Fran-

çais et Prussiens en vinrent aux mains, il s'en fallut de peu que les belligérants empruntassent notre territoire; les soldats de Bourbaki n'y pénétrèrent, désarmés, que pour y trouver un refuge.

En 1798, les armées du Directoire envahirent la Suisse, dont une partie, tout particulièrement le Pays de Vaud, resta à l'abri des rencontres sanglantes. Il faut remonter jusqu'aux guerres de Bourgogne pour voir la terre vaudoise arrosée de sang.

La figure du duc Charles de Bourgogne, mieux connu sous les noms de Charles le Hardi et de Charles le Téméraire, évoque les souvenirs glorieux de Grandson et de Morat. Un poète et compositeur vaudois, Henri Giroud, de Sainte-Croix, a écrit une cantate « Grandson » qui obtint un grand succès. Pourtant elle célèbre des faits guerriers accomplis contre des Vaudois avec des raffinements de cruauté dont nous pouvons nous indigner légitimement. L'entreprise des Suisses fut moins héroïque qu'intéressée.

Le roi de France, Louis XI, était un malin compère. Sa piété superstitieuse ne l'empêchait point de se livrer aux calculs les plus scélérats. Il voulait agrandir son pays, en former un tout homogène en détruisant la puissance des seigneurs féodaux. Cousin du duc de Bourgogne, il ne voyait guère dans celui-ci qu'un obstacle à la réalisation de ses projets. Ayant éprouvé la valeur des Suisses à Saint-Jacques, il résolut de s'en servir, fallut-il pour cela verser beaucoup d'or entre les mains de quelques chefs. Cependant, entre les Suisses et le duc de Bourgogne, il n'y avait pas d'hostilités, au contraire; ils vivaient entre eux en fort bons termes; les produits agricoles de l'Helvétie étaient échangés contre le sel, le vin, le blé de la Franche-Comté. Il fallait donc faire naître l'un de ces incidents sur lesquels on se jette pour prétexter sans rémission le conflit désiré. Louis XI choisit ses hommes : Diesbach, Scharnachthal et Silinen.

L'Alsace, alliée des Suisses, était gouvernée par Hagenbach pour le compte de Charles, qui l'avait achetée à l'archiduc d'Autriche. Selon une convention, celui-ci pouvait la reprendre en rendant l'argent. Il s'agissait de montrer à Charles qu'on était mécontent de lui. Dans ce but, les Suisses dénoncèrent les exactions d'Hagenbach, qu'il tolérait. Désireux de ne pas rompre, le Duc fit déléguer deux Vaudois auprès des Suisses pour tenter une conciliation. Ils se heurtèrent à un refus. Henri de Collombier, seigneur de Vuillerens[1], et Jean Allard, jurisconsulte, — c'étaient leurs noms — essayèrent de persuader les Suisses en les mettant en garde contre la mauvaise foi du roi de France. Leur éloquence était sur le point de triompher, mais Louis XI, ayant eu vent de ces entretiens, dépêcha Jost de Silinen, archevêque de Grenoble, auprès des cantons, lesquels ne virent pas le piège, le prélat se rendant soi-disant en Suisse pour visiter l'abbaye de Beromunster, en Argovie. Le résultat de ces savantes intrigues fut la signature du *Pacte d'Union héréditaire* entre les Suisses, la France et l'Autriche.

Toujours remplis de confiance et sûrs de l'appui de Louis XI qui, en réalité, se garderait bien de leur prêter le secours de ses soldats dans leur lutte contre le Téméraire, les Suisses allaient s'engager à fond. Mais, au moment psychologique, leurs plans subirent un temps d'arrêt dans leur exécution. L'archiduc d'Autriche fai-

[1] On écrit aujourd'hui Colombier et Vullierens.

sait savoir à Charles le Hardi, comptant bien qu'il la refuserait, qu'il mettait à sa disposition la somme reçue en paiement de l'Alsace et qu'il pouvait envoyer la chercher à Bâle. Le duc de Bourgogne, surpris, ne se fâcha pourtant pas; son attitude contraria ceux qui avaient compté sur son irascibilité pour mettre le feu aux poudres. Charles acceptait les propositions de l'archiduc, à la seule condition que l'affaire fût réglée à Besançon et non à Bâle. On fit néanmoins courir le bruit qu'il était intransigeant et la cabale ne pouvait que se développer. Hagenbach fut condamné à mort par un tribunal de vingt-six juges d'Alsace, de Bâle, de Soleure, de Berne. Charles essaya encore de s'entendre avec les Suisses. Antoine Champion, président de Savoie, et Humbert Cerjat, bailli du Pays de Vaud, se rendirent dans ce but à la diète de Lucerne; mais c'était trop tard : les Suisses, auxquels Louis XI promit un versement annuel de 20 000 florins pendant qu'ils seraient en guerre contre Charles, sans compter quatre florins à chaque soldat et diverses pensions, signèrent le traité d'alliance offensive et défensive avec la France. En vain Unterwald et Schwytz protestèrent. L'avoyer Diesbach, chambellan de Louis XI, fit ratifier le projet par les Deux-Cents de Berne qui, au nom des cantons, déclara la guerre au duc de Bourgogne.

Tandis que le comte de Romont, appelé à Héricourt par le duc de Bourgogne, guerroyait pour le compte de celui-ci, le Pays de Vaud était à la veille d'une invasion des Suisses. Victorieux en Alsace, ils se ruèrent sur la Franche-Comté, qu'ils pillèrent. Ils en firent de même à Neuchâtel, malgré la neutralité promise par Berne au comte Rodolphe. A Grandson, 500 pièces de bétail furent enlevées. C'est alors que les chefs suisses vinrent mettre le siège devant le château de Grandson, résolus à abattre les puissants seigneurs vassaux de Charles. L'attaque était inattendue, la défense nulle, parce que Château-Guyon, vassal du duc de Savoie, avec qui les Suisses étaient alliés, comptait sur leur fidélité. Le pays de Vaud, jusqu'alors tranquille, connut l'infortune. Grandson fut prise, ses habitants, — épouvantés par les torches incendiaires jetées sur leurs maisons, — évacués et la garnison, commandée par Pierre de Romainmôtier, dut capituler dès le second jour. Les Suisses respectèrent la vie des défenseurs, mais, continuant leur route, ils pillèrent et incendièrent les châteaux de Montagny et de Champvent, et rencontrèrent une résistance opiniâtre devant le château d'Orbe. Le premier Suisse qui pénétra dans le château fut le bourreau de Berne, sur le corps inanimé duquel les soldats marchèrent; Nicolas de Joux tomba, entouré de vingt-cinq gentilshommes et soixante soldats, après une défense héroïque. Les gens et le châtelain d'Echallens firent leur soumission, de même qu'Yverdon, Estavayer, Payerne et Morat. « A l'approche des Suisses, dit de Gingins, les habitants remplis d'une profonde terreur, s'empressèrent de leur porter du pain, du vin et tout ce qu'ils jugèrent capables d'apaiser la fureur d'une soldatesque ivre de sang et gorgée de pillage. »

Tel fut le résultat de la première expédition des Suisses dans le Pays de Vaud. La puissance du duc de Bourgogne, qui portait ombrage à Louis XI, allait être atteinte dans ses forces vives, sans que le rusé monarque eût à intervenir avec ses soldats. De plus, l'infortuné Charles, victime de ses rêves ambitieux, et que la malchance poursuivait, devait être trahi par quelques-uns de ses vassaux, que

l'ascendant du roi de France fascinait. Les vainqueurs des Autrichiens à Sempach, à Naefels, faisaient maintenant cause commune avec l'ennemi héréditaire dans une triple alliance où ils ne servaient que d'instruments aux chefs de la politique européenne. Désormais la libre Suisse enverrait des mercenaires à l'étranger.

(D'après *Verdeil*.) L. Mogeon.

ARITHMÉTIQUE

Problèmes de récapitulation.

Avec le géomètre.

Matériel : Outils du géomètre ; plans cadastraux ; devis pour construction de routes ou correction de cours d'eau.

Oral

1. La confection du nouvel atlas parcellaire a coûté, à la commune de G., fr. 21 632 dont les $^3/_4$ pour frais divers (journées et abornement) et le reste pour le géomètre. Quelle somme a touchée ce dernier ? — Rép. : fr. 5408.

2. La longueur d'un champ est de 250 m. ; la largeur en est les $^2/_5$. Quels en sont : *a*) le pourtour ; *b*) la surface ? — Rép. : *a*) 700 m. ; *b*) 250 a.

3. Le pourtour d'un pré est de 560 m. ; la largeur est égale au $^1/_6$ de la longueur. Quelles en sont les dimensions ? — Rép. : longueur, 240 m. ; largeur, 40 m.

4. Que coûte un terrain de 12 $^3/_4$ m. de long sur 4 m. de large à fr. 130 l'are ? — Rép. : fr. 66,30.

5. Sur un terrain de 1 ha., on aménage une place de jeu rectangulaire mesurant 120 m. de long et 40 m. de large. Quelle superficie reste-t-il ? — Rép. : 52 a.

6. On échange un terrain triangulaire de 20 a., contre un terrain rectangulaire de même étendue ayant 12 $^1/_2$ m. de largeur. Quelle doit en être la longueur ? — Rép. : 160 m.

Ecrit

1. Pour payer le total des frais de confection de l'atlas parcellaire, soit fr. 21 632, la commune de G. a dû retirer son dernier dépôt à la Banque populaire suisse, augmenté de ses intérêts composés pendant 2 ans. Quelle était la somme originaire déposée, sachant qne cette banque verse un taux de 4 % : — Rép. : fr. 20 000.

2. Les dimensions d'un étang rectangulaire sont entre elles comme 2 : 5 et le périmètre est de 210 m. Quelle en est la surface ? — Rép. : 2250 m².

3. Une rue de 628 m. de longueur et 6 $^1/_4$ m. de largeur doit être pavée. Que coûtera ce travail, si le m² revient à fr. 16,25 ? — Rép. : fr. 63 781,25.

4. Le propriétaire A cède à son voisin B un terrain ayant la forme d'un trapèze et dont les dimensions sont : grande base, 18 $^1/_2$ m. ; petite base, 12 $^1/_2$ m. ; hauteur, 30 $^2/_5$ m., contre un terrain rectangulaire de même hauteur et dont la base mesure 11 m. ; A verse à B fr. 205,30. La qualité de ces deux terrains étant la même, on demande la valeur de chacun d'eux ? — Rép. : fr. 706,80 et fr. 501,60.

5. Un terrain qui sur le plan (échelle $^1/_{50}$) a une longueur de 73,6 cm. et une largeur de 55 cm. a été vendu fr. 1821,60. A combien revient le m² ? — Rép. : fr. 1,80.

J. et P. Meyer.

Lausanne, Imprimeries Réunies S. A. — J. Cordey, éditeur.

VAUD

Instruction Publique et Cultes.

Places primaires au concours.

INSTITUTEURS : Bex : classe primaire supérieure ; fr. 2500 par an pour toutes choses, plus 4 augmentations quinquennales de fr. 50 chacune, suivant années de service dans le canton ; 12 mai. — **L'Isle (La Coudre) :** fr. 1600, logement, jardin, plus 7 stères de bois et 100 fagots, à charge de chauffer la salle d'école ; 16 mai.

INSTITUTRICES : Chevilly : fr. 1000, plus logement et plantage ; 16 mai. — **Villeneuve :** fr. 1240 pour toutes choses ; 16 mai. —

MAISON MODÈLE

Maier & Chapuis, Lausanne, Rue du Pont

VÊTEMENTS CIVILS

ET UNIFORMES OFFICIERS

Complets

fantaisie
et cérémonie
Coupe moderne
Travail soigné

COSTUMES
sports

MANTEAUX
de pluie

COSTUMES
Enfants

10 % comptant aux instituteurs de la S. P. V.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires,** à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

TOUT MUSIQUE

ce qui a rapport ou concerne la

les

Instruments et leurs Accessoires

en tous genres

HARMONIUMS

et

PIANOS droits et à queue

TRÈS GRAND CHOIX ET POUR TOUTES LES BOURSES

chez

FŒTISCH FRÈRES S. A.

à Lausanne, Vevey et Neuchâtel

LIBRAIRIE THÉATRALE

Prix spéciaux pour Instituteurs, Pensionnats et Prof. de Musique.

LIBRAIRIE MUSICALE

Lausanne. — Imprimeries Réunies (S. A.) — J. Cordey, éditeur.

DIEU HUMANITÉ PATRIE

LIIme ANNEE. — No 19 LAUSANNE — 13 mai 1916.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne
Ancien directeur des Écoles Normales du canton de Vaud.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne
Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : **L. Grobéty**, instituteur, Vaulion.
JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.
GENÈVE : **W. Rosier**, conseiller d'Etat.
NEUCHATEL : **H.-L. Gédet**, instituteur, Neuchâtel (prov.)

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger. 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Places primaires au concours.

INSTITUTEURS : St-Prex : fr. 1700, logement, jardin et plantage, ou indemnité équivalente, plus 3 augmentations successives de fr. 100 chacune, après 3, 6, 9 années de service dans la commune, jusqu'au maximum de fr. 200 ; 19 mai. — **Montmagny** : fr. 1700, plus logement et plantage, éventuellement indemnité pour plantage. Entrée en fonctions, le 1er novembre 1916 ; 19 mai.

INSTITUTRICES : Le Chenit (à l'Orient) : fr. 1120 pour toutes choses ; 19 mai. — **Le Chenit** : maîtresse d'école enfantine au **Sentier** ; fr. 600 pour toutes choses ; 19 mai. — **Pully :** fr. 1400 pour toutes choses. La titulaire sera tenue d'habiter le territoire de la commune ; 23 mai.

Ecoles primaires

Le Département de l'Instruction publique a sanctionné les nominations ci-après :

INSTITUTEURS : MM. Gongler, Joseph, à Bottens. Baudraz, Henri, à Orbe (cl. prim. supér.). Mändly, Jules, à Villars-le-Terroir.

INSTITUTRICES : Mlle Gardaz, Marie, à Malapalud. Mlle Sommer, Rose, à Epautheyres (Essertines s. Yverdon). Mlle Bolomey, Jeanne, à St-Légier. Mlle Desponds, Estelle, à Corcelles p. Payerne. Mlle Wölfli, Marthe, à Vuarrens. Mlle Coderay, Jeanne, à Corsy s. Lutry. Mme Cottier, Alice, maîtresse de cuisine, à l'Ecole ménagère de Lausanne. Mme Noverraz, Eugénie, maîtresse de repassage, à l'Ecole ménagère de Lausanne. Mlle Henny, Yvonne, maîtresse d'Ecole enfantine, à Vallorbe. Mlle Masson, Amélie, maîtresse d'Ecole enfantine, à Veytaux. Mlle Dupuis, Edwige, maîtresse d'Ecole enfantine, à Orbe. Mlle Gonet, Mathilde, maîtresse de couture, à Boussens.

Dans sa séance du 28 avril 1916, le conseil d'Etat a nommé :

à titre provisoire et pour une année, M. Alexandre DUBOIS en qualité de contremaître chef d'atelier de l'Ecole de mécanique, à Lausanne.

Veuve d'instituteur désire vendre les **ouvrages suivants à l'état de neuf :** 1. **Dictionnaire géographique de la Suisse,** complet, par Ch. Knapp et Maurice Borel ; 2. **Atlas Andrees**, Allgemeiner Handatlas (126 cartes principales) ; superbe volume ; 3. **Histoire de la nation suisse,** par van Muyden ; 4. **Histoire du canton de Vaud,** par Maillefer ; 5. **Atlas cantonal**, politique et économique de la Suisse, par M. Borel ; 6. **Une série d'ouvrages** trop longs à détailler. — S'adresser à M. Gindroz, instituteur, à Avenches.

MAX SCHMIDT & Cie

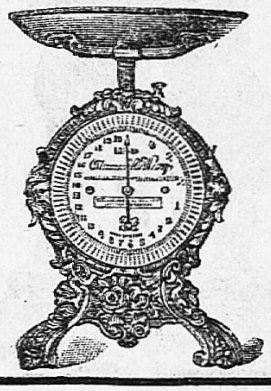

25, place St-Laurent — LAUSANNE

ARTICLES DE MÉNAGE

Nattes, Brosserie. Coutellerie

QUINCAILLERIE ▫ OUTILS

Escompte 5 % aux membres de la S.P.R

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à ZURICH

Branche principale.

Bien que la Société accorde sans surprime aux assurés la garantie des risques de guerre, ceux-ci ne sont point tenus à faire des contributions supplémentaires.

Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation.

Police universelle.

La Sociéte accorde pour l'année 1916 les mêmes dividendes que pour les 4 années précédentes.

Par suite du contrat passé avec la **Société pédagogique de la Suisse Romande,** ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

S'adresser à **MM. J. Schæchtelin,** Agent général, Grand-Chêne 11 ou à **M. A. Golaz,** Inspecteur, Belle-vue, Avenue Collonge, **Lausanne.**

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires,** à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

Vêtements confectionnés

et sur mesure

POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 35, Lausanne

Draperies, Nouveautés pour Robes.
Trousseaux complets.

Articles pour Blouses. — Costumes. — Tapis. — Rideaux.

Escompte 10 0/0 au comptant.

Avis de la Gérance

Les réclamations de nos abonnés étant le seul contrôle dont nous disposions, prière de nous faire connaître toutes les irrégularités qui peuvent se produire dans l'envoi du journal.

Pour pouvoir être utilisés pour le numéro de la semaine, les changements d'adresses doivent parvenir à la Gérance avant le MARDI A MIDI.

Favorisez de vos achats les maisons qui utilisent pour leurs annonces les colonnes de « l'EDUCATEUR ».

Librairie PAYOT & Cie, Lausanne

CARTES

CARTES MANUELLES :

Carte du Canton de Vaud à l'usage des écoles, publiée par le Département de l'Instruction publique Echelle 1/200.000. Titre et divisions politiques au dos en couleurs . . . . . fr. **1.25**

Carte de la Suisse, Echelle 1/700.000, par W. Rosier, sur papier fort . . . . . fr. **0.50**
sur papyrolin (papier toile) . . . . . fr. **0.70**
La même (carte muette) . . . . . fr. **0.20**

CARTES MURALES :

Nouvelle carte murale du Canton de Vaud. Au 1/100.000, publiée sous la haute surveillance du Département de l'Instruction publique et des Cultes. Tirée en 12 couleurs, contient environ 3000 noms. Dimensions : 141×122 cm. Montée sur toile avec rouleaux fr. **30.—**

Les écoles officielles qui commandent cette carte par l'intermédiaire du Département de l'Instruction publique bénéficient du prix spécial de fr. 20.

Carte murale de la Suisse par H. Keller. Echelle 1/200.000 (176×117 cm.).
I. Edition muette . . . . . fr. **20.—**
II. Edition parlante avec limites des cantons en couleurs et teintes plates pour les territoires cantonaux . . . . . fr. **22.—**

Carte murale de l'Europe par les mêmes. Edition physique-politique. Echelle 1/3.200.000. Dimensions 183×164 cm., montée sur toile et rouleaux . . . . . fr. **25.—**

Ces trois dernières cartes sont recommandées ou adoptées par les Départements de l'Instruction publique des cantons de Berne, Genève, Neuchâtel, Vaud et Valais.

Planiglobe en deux hémisphères par W. Rosier et M. Borel. Edition physique-politique. Echelle 1/13.500.000. Chaque carte mesurant 1 m. 55 sur 1 m. 60, montée sur toile avec rouleaux, vendue séparément . . . . . fr. **24.—**
Les deux cartes vendues ensemble. . . . . fr. **45.—**

Toutes les cartes annoncées ci-dessus sont envoyées à l'examen sur demande.